



**ACPM | ACARR**

The Association of Canadian Pension Management

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite

# **PROPOSITIONS EN VUE DE LA PRÉPARATION DU BUDGET FÉDÉRAL 2026**

**PRÉSENTÉES À :**

**L'honorable François-Philippe Champagne  
Ministre des Finances du Canada**

**PRÉSENTÉES PAR :**

**L'Association canadienne des administrateurs de régimes de  
retraite**

**Avril 2026**

## **Recommandations sommaires**

1. Permettre la mise en commun et la portabilité de l'épargne-retraite
2. Aligner les cadres fiscaux et réglementaires sur les réalités modernes du travail et de la retraite
3. Créer un système de retraite en milieu de travail plus inclusif, évolutif et portable

## **Qui nous sommes**

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est le principal organisme de défense d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et durable au Canada. Les promoteurs et les administrateurs des régimes de retraite des secteurs privé et public gèrent des régimes pour des millions de participants.

Nos membres regroupent des promoteurs et administrateurs de régimes ainsi que des fournisseurs de services bien ancrés dans le domaine des revenus de retraite. Ensemble, ils sont déterminés à aider leurs participants à obtenir les meilleurs résultats possibles pour qu'ils puissent profiter de la retraite à laquelle ils s'attendent.

## **Sommaire**

Le système de revenu de retraite canadien est largement reconnu comme étant robuste, reposant sur des programmes publics efficaces et un secteur bien développé de régimes de retraite privés. Toutefois, des écarts importants dans la couverture des régimes de retraite en milieu de travail et dans leur conception continuent d'engendrer des inégalités de revenus au sein du marché du travail.

Ces difficultés affectent non seulement la sécurité financière des individus, mais également les objectifs plus larges de politiques publiques. Au Canada, la population vieillissante et les écarts en matière de préparation à la retraite peuvent augmenter la pression exercée sur les programmes de soutien du revenu, les systèmes de soins de santé et la participation au marché du travail des personnes plus âgées. Le fait de renforcer l'accès aux programmes d'épargne en milieu de travail ainsi que l'efficacité des solutions de revenu de retraite pourra favoriser une meilleure résilience économique pour de nombreux Canadiens et une meilleure viabilité des finances publiques à long terme.

## **Recommandation 1 – Permettre la mise en commun et la portabilité de l'épargne-retraite**

Le regroupement et la portabilité de l'épargne-retraite sont essentiels pour améliorer l'efficacité, la gouvernance et les résultats en matière de retraite dans un marché du travail caractérisé par la mobilité et la diversité des formes d'emploi. Les cadres de politiques publiques pourraient promouvoir des structures qui permettent aux individus de continuer d'avoir accès à des régimes de retraite efficaces, même s'ils changent d'emploi, de secteur ou de statut d'emploi.

Une approche prometteuse serait de créer et d'appuyer des régimes de retraite regroupant des secteurs d'activité, des professions ou des associations professionnelles. Les régimes établis sur ce principe regrouperaient des participants présentant des caractéristiques et des parcours d'emploi similaires. Cette méthode favoriserait une meilleure gestion des risques, une amélioration de la gouvernance et un engagement accru des participants. Pour les employeurs, en particulier les PME, les régimes regroupés par secteur ou par association professionnelle pourraient réduire le fardeau administratif tout en améliorant l'accès à des programmes de retraite bien gérés.

Des régimes de ce type pourraient également améliorer la rétention et la continuité de la participation. Ainsi, les personnes pourraient conserver un régime de retraite familial même en changeant d'employeur lorsqu'elles restent au sein d'un même secteur ou grâce à leur association

professionnelle. Cette continuité permet de réduire la prolifération des comptes de petite taille et inactifs et favorise en outre des comportements d'épargne plus stables à long terme.

Faciliter les transferts entre les régimes et produits enregistrés favorise davantage une mise en commun efficace. Le fait de rationaliser et de standardiser les processus de transfert pourrait réduire les contraintes et les coûts, et améliorer les résultats en encourageant la consolidation des actifs, au sein de régimes moins nombreux et de plus grande taille. En mettant des protections adéquates en place, permettre la poursuite par défaut de l'adhésion auprès d'un fournisseur de retraite choisi lors d'un changement d'emploi peut également réduire la fragmentation et les inefficacités administratives.

Ensemble, ces mesures permettent de traiter les inefficacités associées à la fragmentation excessive, comme les frais élevés, les défis de gouvernance et la sélection adverse. En appuyant un regroupement à partir de régimes évolutifs et en améliorant la portabilité lors des changements d'emploi, les décideurs publics peuvent renforcer le pilier associé aux milieux de travail sans imposer des conceptions de régime particulières ni limiter les choix des employeurs et des individus.

## **Recommandation 2 – Aligner les cadres fiscaux et réglementaires sur les réalités modernes du travail et de la retraite**

Les cadres fiscaux et réglementaires qui régissent l'épargne-retraite et le décaissement ont été conçus en fonction des modèles traditionnels de carrière et de retraite, selon lesquels les personnes arrêtent de travailler à un âge déterminé et commencent à recevoir un revenu de retraite peu de temps après. L'augmentation de l'espérance de vie, des transitions vers la retraite plus flexibles et la diversité des formes d'emploi ont réduit la pertinence de ces hypothèses pour de nombreux Canadiens.

Par conséquent, certaines règles associées au commencement des prestations de retraite, aux retraits de l'épargne enregistrée et aux interactions entre les programmes de retraite publics peuvent, de manière non délibérée, restreindre certaines décisions individuelles ou générer des résultats sous-optimaux. Une révision et une modernisation de ces cadres permettraient de mieux soutenir des carrières plus longues, le choix d'une retraite échelonnée et la mise en œuvre de stratégies de décaissement plus efficaces.

Un point à considérer est l'harmonisation des seuils d'âge entre les différents véhicules d'épargne enregistrés et les régimes de retraite publics. L'âge maximal pour le début des prestations de retraite et les retraits obligatoires, y compris les exigences de retrait minimum des FERR, ne reflètent pas nécessairement les tendances contemporaines en matière de longévité ou le choix de plus en plus répandu de retarder la retraite ou de prendre une retraite échelonnée. Accorder une plus grande flexibilité pour reporter les retraits et le début des prestations de retraite permettrait aux individus de mieux arrimer le moment de leurs revenus à leurs parcours professionnels et à leur situation personnelle.

De manière similaire, réévaluer les taux de retrait minimums des FERR contribuerait à réduire le risque d'épuisement prématuré des actifs, en particulier pour les personnes présentant une espérance de vie plus élevée ou cherchant à répartir plus uniformément leurs revenus tout au long

de leur retraite. Les ajustements en la matière favoriseraient la durabilité du revenu de retraite, sans augmenter le coût des programmes publics.

Une meilleure intégration avec les mesures incitatives du RPC/RRQ, y compris un meilleur alignement entre les règles de retrait d'épargne enregistré et les avantages financiers de retarder la participation au RPC/RRQ, permettrait aux personnes de planifier davantage leur retraite de façon coordonnée et en toute connaissance de cause. En veillant à ce que les règles fiscales et celles liées à la retraite soient bien coordonnées, plutôt que vouées à des objectifs différents, les résultats des individus qui doivent prendre des décisions complexes en matière de retraite s'amélioreraient.

Enfin, les cadres fiscaux et réglementaires devraient mieux accommoder les flux de revenus intermittents et multiples afin de tenir compte des réalités des travailleurs autonomes, des travailleurs contractuels et des retraites échelonnées. Le soutien à des approches souples en matière de cotisation, de consolidation et de retrait appliquées à différentes sources de revenus améliorerait l'accès et l'efficacité de l'épargne, sans toutefois modifier les principes fondamentaux de la structure du système de revenu de retraite du Canada.

### **Recommandation 3 – Créer un système de retraite en milieu de travail plus inclusif, évolutif et portable**

L'amélioration de l'accès aux régimes de retraite en milieu de travail reste le moyen le plus efficace pour accroître la participation et pour améliorer les résultats à long terme en matière de retraite. Afin de parvenir à des gains appréciables en matière de couverture, en particulier dans le secteur privé, les cadres de politiques publiques doivent soutenir un système de retraite en milieu de travail qui soit inclusif, portable et pouvant s'adapter à divers types de relations d'emploi.

#### **Inciter l'adoption d'un premier régime auprès des PME.**

Les PME sont soumises à différents obstacles à l'établissement de régimes de retraite, comme la complexité administrative, l'incertitude des coûts et la limite de l'expertise interne. Des mesures incitatives ciblées, comme des crédits d'impôt ou d'autres mesures fiscales pour l'établissement d'un premier régime de retraite, peuvent encourager l'adoption, tout en préservant une bonne flexibilité pour les différents types de régime. La simplification réglementaire et la clarification des directives peuvent réduire davantage les obstacles perçus par les employés disposant de ressources limitées.

Par exemple, simplifier les règles qui ont jusqu'à présent empêché les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) de devenir des programmes viables allégerait les responsabilités de gouvernance des PME.

#### **Augmenter la portabilité et l'accessibilité en éliminant les obstacles inutiles.**

Les travailleurs étant de plus en plus mobiles, les systèmes de retraite devraient fonctionner de façon efficace malgré la présence de plusieurs employeurs et relations d'emploi. Le retrait des obstacles qui limitent l'accès aux régimes de retraite en milieu de travail uniquement sur la base de l'affiliation de l'employeur actuel pourrait améliorer la continuité et la participation des travailleurs non traditionnels ou intermittents. L'amélioration des caractéristiques de portabilité et d'accessibilité inciterait les individus à maintenir une épargne-retraite constante même s'ils changent d'emploi, tout en réduisant les contraintes administratives pour les employeurs.

Par exemple, lorsqu'un employé change d'emploi, le transfert de l'épargne-retraite de l'ancien employeur vers le régime du nouvel employeur pourrait se faire automatiquement. Si le nouvel employeur ne finance pas de régime de retraite, l'employé pourrait alors sélectionner un RPCA/RVER et le conserver aussi longtemps qu'il le souhaite. Si l'individu décroche un emploi auprès d'un autre employeur offrant un régime de retraite, il pourrait facilement transférer ses économies facilement vers le régime de retraite de son nouvel employeur.

## Résumé

Le système de revenu de retraite du Canada a bien servi les Canadiens jusqu'à maintenant, mais n'arrive pas à suivre le rythme des changements concernant les nouvelles façons de travailler, d'économiser et de transitionner vers la retraite. Les écarts de couverture permanents en milieu de travail et les limites des stratégies de décaissement contribuent à des résultats inégaux et augmentent la pression à long terme sur les programmes publics.

Ces défis ne sont ni nouveaux ni insurmontables. La mise en œuvre de réformes pratiques et progressives visant à renforcer la participation aux régimes de retraite en milieu de travail, à permettre le regroupement et la portabilité et à améliorer l'accès à des solutions de revenus viagers peuvent améliorer grandement les résultats sans toutefois exiger une refonte complète du système.

L'ACARR encourage les gouvernements à accorder la priorité à des réformes évolutives qui exploitent les structures existantes, qui misent sur les résultats plutôt que sur les étiquettes apposées aux régimes et qui favorisent la collaboration entre les employeurs, les fournisseurs de services et les organismes de retraite. Par la diversité de ses membres et son expertise technique, l'ACARR est bien positionnée pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et pour favoriser l'engagement de ses membres dans le but de faire avancer ces réformes.

Renforcer la sécurité à la retraite ne concerne pas seulement le bien-être financier des individus, mais aussi la stabilité économique et fiscale et la cohésion sociale. **Le fait de réaliser des étapes concrètes dès maintenant nous permettra de nous assurer que le système de revenu de retraite du Canada restera résilient, efficace et inclusif pour les générations à venir.**

L'ACARR souhaiterait avoir l'occasion de rencontrer les représentants des autorités compétentes pour discuter plus en détail de ses recommandations ou formuler des propositions plus précises quant aux changements suggérés.